

Madame la Présidente,
Messieurs les membres de la municipalité;
Mesdames et Messieurs les membres du
conseil communal

Interpellation: Réanimation après un arrêt cardiaque, mise en place d'une formation du personnel communal.

Contexte :

Lors d'un arrêt cardiaque, chaque minute compte. En Suisse, le taux de survie s'élève de 3% à 5%. Suivant l'exemple du canton du Tessin, des améliorations sont possibles. Le Tessin a créé un réseau cantonal de formation en 2005. En 2016, le taux de survie est passé à 57% pour les patients en fibrillation.

Dans le canton de Vaud, chaque jour, 2 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque, nécessitant l'engagement de secours professionnels. Lorsqu'aucun geste de base n'est entrepris avant l'arrivée des secours, le taux de survie diminue d'environ 10% chaque minute. Le canton de Vaud a procédé début juillet 2018 à la mise en place d'une collaboration avec la fondation First Responders et la fondation Urgence santé et soutient la même application pour Smartphones que les cantons du Tessin, de Berne, de Fribourg, du Valais et du Jura. A l'heure actuelle, les membres de la Police cantonale ayant suivi une formation de base sont les principaux engagés.

Constat :

Si l'initiative cantonale est à saluer, force est de constater qu'il n'existe pas, à ma connaissance, de formation particulière au niveau du personnel communal. Les employés communaux sont néanmoins les premières personnes au contact de la population et peuvent être potentiellement souvent témoins d'une situation d'urgence.

Demande :

Afin de participer à l'effort cantonal et pour le bien de la population, l'interpellant demande à la Municipalité si elle entend étudier la mise sur pied d'une formation type «First Responders» (ou autre avec les mêmes critères et buts) pour tout le personnel communal afin de s'assurer que chaque employé communal devienne un acteur de l'Urgence et soit en mesure d'effectuer les gestes de bases en cas d'arrêt cardiaque.

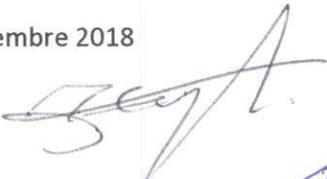
Dans le même sens, cette interpellation vise à savoir si il existe une planification de la mise en place d'appareils de défibrillation sur le territoire communal.

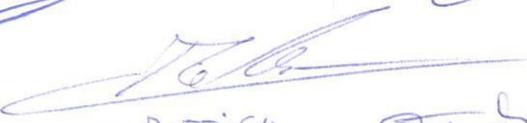
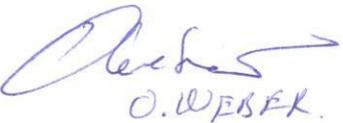
Les informations devant être apportée par la municipalité relevant de l'intérêt général, et afin qu'elles puissent être relayées auprès de la population montaine, une réponse écrite à ces différents points serait souhaitée et appréciée par l'interpellant

Fait au Mont-sur-Lausanne, le 23 septembre 2018

L'interpellant : Jean-Charles Fresquet

Consorts :



A. CEVEY

C. NOTTIER

O. WEBER

C. TESTAZ-ROUILLER

J. HAUSWIRTH

Besson